



CONSEIL MUNICIPAL
CE 3 avril 2012

PROCÈS-VERBAL d'une séance régulière du conseil municipal de la Ville de Duparquet tenue à la salle du conseil de la Ville de Duparquet, le 3 avril 2012 à 19h00.

Présents :	M.	Gilbert Rivard	Maire
	Mme.	Guandalina Côté	Conseillère no. 1
	Mme.	Monique Baril	Conseillère no. 2
	Mme.	Danielle Matte	Conseillère no.5
	M.	Laurent Bourdon	Conseiller no.6

Monsieur Gilbert Rivard préside la séance tandis que monsieur Jacques Taillefer agit comme secrétaire.

Le quorum étant satisfait, le président déclare la séance ouverte à 19h00.

Rés.031-2012

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Sur proposition de madame la conseillère Guandalina Coté appuyé par madame la conseillère Danielle Matte, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que ci-dessous.

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Mardi, le 3 avril 2012 – 19h00
Salle du conseil – Hôtel de ville de Duparquet

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la réunion régulière du 7 février 2012
4. Adoption du procès-verbal de la réunion spéciale du 5 mars 2012
5. Dépôt de document
6. Correspondance
 - 6.1. Loi sur la qualité de l'environnement afin de renforcer le respect -
Résolution

- 6.2. Fondation Docteur-Jacques-Paradis
- 6.3. Démission du Chef des pompiers intérimaire
- 7. Adoption des comptes
- 8. Rapport des membres du Conseil
- 9. Affaires courantes :
 - 9.1. Appel de M. Steve Morin – Jugement du 56 rue Principale – Mandat procureur
 - 9.2. Nouvelle rue – Convention réseau de distribution aérien
 - 9.3. Hôtel de ville – Relocalisation – Mandat Trame
 - 9.4. Loisirs – Fête national – Appui
 - 9.5. Loisirs – Approbation des déboursés
 - 9.6. Abat-Poussière – Résolution
 - 9.7. Société canadienne de la Croix-Rouge – Renouvellement de l’entente pour les mesures d’urgences
 - 9.8. Réseau Biblio – Reconnaissance
 - 9.9. Traitement des eaux usées et réseau d’aqueduc – Mandat Donald Costello
 - 9.10. Collecte des encombrants – mandat
 - 9.11. Nouvelle rue – Vente des terrains – Fixation du prix – Avis de motion
 - 9.12. Vente pour taxe – Résolution
 - 9.13. Modification de zonage – Avis de motion
- 10. Parole au public
- 11. Divers
 - 11.1 Bibliothèque – Bénévoles - Remerciements
- 12. Levée de la réunion

Rés. 032-2012

ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DU 7 FÉVRIER 2012.

Les conseillers (ères) de la municipalité ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture et, sur proposition de madame la conseillère Guandalina Côté, appuyé par madame la conseillère Monique Baril, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance 7 février 2012.

Rés. 033-2012

ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION SPÉCIALE DU 5 MARS 2012.

Les conseillers (ères) de la municipalité ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture et, sur proposition de madame la conseillère Guandalina Côté, appuyé par monsieur le conseiller Laurent Bourdon, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance 5 mars 2012.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Dépôt du rapport financier au 31 mars 2012.

CORRESPONDANCE

Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin d'en renforcer le respect

- CONSIDÉRANT** que le projet de loi no. 89 : Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin d'en renforcer le respect a été sanctionnée par l'Assemblée nationale du Québec le 5 octobre 2011 :
- CONSIDÉRANT** que cette mesure législative vise à accroître la protection de l'environnement par la mise en place de peines plus sévères et de sanctions administratives pécuniaires;
- CONSIDÉRANT** que cette mesure législative accorde des pouvoirs d'ordonnance au ministre ainsi qu'aux personnes désignées par celui-ci;
- CONSIDÉRANT** que lors d'une infraction à la présente loi ou à ses règlements, l'administrateur ou le dirigeant de la personne morale sera présumé avoir commis lui-même cette infraction, à moins qu'il n'établisse qu'il a fait preuve de diligence raisonnable en prenant toute les précautions nécessaires pour la prévenir;
- CONSIDÉRANT** que les municipalités, leurs dirigeants et les administrateurs doivent se conformer aux nouvelles mesures découlant de cette loi;
- CONSIDÉRANT** que ce changement d'approche obligera les municipalités à mettre en place des systèmes de gestion et de suivi environnementaux parfois lourds et coûteux;
- CONSIDÉRANT** que depuis le 4 novembre 2011, l'obtention, le maintien ou le renouvellement d'une autorisation en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement sont conditionnels à la production de certains documents par les dirigeants et administrateurs des municipalités, dont un formulaire de déclaration obligatoire;
- CONSIDÉRANT** qu'en cas de refus des administrateurs des municipalités de remplir le questionnaire de déclaration, l'émission des autorisations sera compromise et que ce refus pourra être retenu comme un motif d'infraction à la présente loi;
- CONSIDÉRANT** que les personnes désignées par le peuvent, depuis le 1^{er} février 2012, imposer des sanctions administratives pécuniaires lorsqu'une municipalité, un de ses employés ou de ses mandataires commet une infraction à la loi;
- CONSIDÉRANT** les implications et les conséquences qu'a cette loi sur les nombreuses demandes d'autorisation qui seront déposées par les municipalités au cours des prochaines semaines;

CONSIDÉRANT que les élus se voient déjà dans l'obligation de se soumettre à un code d'éthique;

Proposée par madame la conseillère Monique Baril et secondé par madame la conseillère Guandalina Côté et unanimement résolu 1 - d'exprimer l'objection de la Ville de Duparquet à l'endroit des nouvelles mesures de contrôle et de reddition de comptes qui s'appliquent aux municipalités par l'entremise de cette loi, 2 – de demander au ministre du Développement durable, de l'environnement et des Parcs de ne pas assujettir les municipalités à cette loi, 4 – de transmettre la présente résolution à Monsieur Pierre Arcand, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, à Monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et à la Fédération Québécoise des Municipalités.

Rés. 035-2012

Fondation Docteur Jacques Paradis

ATTENDU QUE La Fondation du Docteur Jacques-Paradis est un organisme à but non lucratif qui intervient afin de s'assurer d'une offre de service de qualité pour les résidents de l'Abitibi Ouest ;

Proposée par le monsieur le conseiller Laurent Bourdon et secondé par madame la conseillère Danielle Matte et unanimement résolu d'accorder une contribution financière de 600\$ (six cents dollars) afin de supporter leurs activités en 2012.

Rés. 036-2012

Démission – Chef de la Brigade des pompiers par intérim

ATTENDU QUE le Chef de la Brigade des pompiers par intérim a remis une lettre de démission par la poste au Directeur général;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris acte de la lettre de démission;

Proposée par monsieur le conseiller Laurent Bourdon et secondé par madame la conseillère Monique Baril et unanimement résolu que le conseil municipal entérine la démission de monsieur Patrick Therrien à titre de Chef de la Brigade des pompiers par intérim et le réintègre dans ses fonctions de pompier de la Brigade incendie.

SUIVI

Aucun suivi

Rés.037-2012

ADOPTION DES COMPTES

Proposé par madame la conseillère Danielle Matte et secondé par madame la conseillère Guandalina Côté, il est unanimement résolu que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés.

COMPTES À PAYER EN MARS 2012

Fournisseur	Description	Code budgétaire	MONTANT
Abinord	Gants	02-320-00-640-00	36,00 \$
Alain Gagné	Gravier et tracteur - Nouvelle rue	23-042-01-710	416,79 \$
Alain Gagné	Déneigement	02-330-00-443-00	1 601,04 \$
Alain Gagné	Trouble d'eau	02-413-00-521-00	804,83 \$
Alarme La-Sar	Système alarme	Multiples	367,92 \$
Buro Concept	Matériel de bureau	02-130-00-670-00	121,34 \$
Bélangier Sauvé Avocats	Frais juridique - 56 rue Principale	02-190-00-412-00	1 678,92 \$
Eldorado Gold Mines	Remboursement de taxes	01-211-11-130	1 052,37 \$
Fonds de L'information	Avis de mutation	02-150-00-417-00	9,00 \$
Garage Martin Macameau	Essence	02-320-00-631-00	124,70 \$
Garage Martin Macameau	Essence	02-320-00-631-00	115,85 \$
Jacques Taillefer	Déplacements	02-130-00-310-00	40,32 \$
Jessica Roy	Achats	02-701-60-640-00	71,01 \$
Julien Mercier	Frais du mois	Multiples	273,68 \$
Location Lauzon	Propane	02-415-00-521-00	86,23 \$
Produits pétroliers Harricana	Huile à chauffage - Biblio	02-702-30-632-00	559,83 \$
Produits pétroliers Harricana	Huile à chauffage - Garage	02-320-00-632-00	900,54 \$
Produits pétroliers Harricana	Huile à chauffage - CDL	02-701-20-632-00	964,10 \$
Produits pétroliers Harricana	Huile à chauffage - CDL	02-701-20-632-00	945,60 \$
Quincaillerie Palmarolle	Divers produits	02-320-00-516-00	44,39 \$
Sun Média	Avis d'élection	02-140-00-340-00	229,95 \$
Sun Média	Avis public	02-130-00-340-00	112,68 \$
Techni-Lab	Test Eau usées	02-414-00-453-00	179,36 \$
Techni-Lab	Test eau potable	02-413-00-453-00	150,62 \$
Visa Déjardins	Frais de poste	02-130-00-321-00	102,35 \$
TOTAL			10 989,42 \$

RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

Les interventions des conseillers portent sur :

- Les travaux de réfection de l'escalier menant au lac;
- La collecte de la Fondation canadienne du rein;
- De la nomination de madame Jessica Roy à titre de bénévole de l'année dans la catégorie « Personne ou regroupement qui se démarque par une implication dans son milieu » dans le cadre du Gala Dazibao.
- Des projets pour le pacte rural.

AFFAIRES

Rés. 038-2012

Appel de M. Steve Morin – dossier 605-17-0003-117 Cour Supérieure du Québec – Mandat procureur

ATTENDU QUE suite au jugement de l'Honorable juge Robert Dufresne de la Cour Supérieure de la Province de Québec no. 605-17-000613-117 dans la cause Ville de Duparquet contre Steve Morin, monsieur Steve Morin a mandaté ses procureurs de faire appel du jugement rendu auprès de la Cour d'Appel du Québec;

ATTENDU QUE la Ville de Duparquet désire faire respecter ses droits de propriété sur le terrain lui appartenant et de la réglementation de la municipalité;

Proposé par monsieur le conseiller Laurent Bourdon et secondé par madame la conseillère Monique Baril et unanimement résolu d'accorder un mandat à Me. André-Claude Desforges de la firme Bélanger Sauvé afin de, 1 – déposer une requête pour rejet d'appel et, 2 – si cette requête est rejeté afin de représenter la Ville de Duparquet dans toutes les étapes de la cause en Cour d'appel suite à l'appel de M. Steve Morin dans le dossier 605-17-000613-117 et ce, selon les procédures et aux conditions énumérés dans la proposition envoyé le 22 mars 2012 par Me. André-Claude Desforges.

Rés. 039-2012

Nouvelle rue – Convention de réseau aérien

ATTENDU QUE la municipalité est à développer une nouvelle avenue a vocation résidentielle, l'Avenue du Boisé;

ATTENDU QUE la municipalité est à établir les ententes afin d'offrir les services aux futurs résidents de la nouvelle avenue dont les services d'électricité et d'accès aux services téléphonique;

Proposée par madame la conseillère Guandalina Côté et secondé par madame la conseillère Danielle Matte et unanimement résolu de mandater le Maire et le Directeur général de la municipalité à signer la « Convention réseau de distribution aériens/promoteurs » avec HYDRO-QUÉBEC et la Compagnie de télécommunication TÉLÉBEC, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE.

Rés. 040-2012

Hôtel de ville - Mandat Trame

ATTENDU QUE la Ville de Duparquet a accordé le mandat de relocalisation de l'hôtel de ville municipal qui consistait en l'élaboration du concept permettant de définir la faisabilité et les coûts du projet par la résolution 027-2012;

ATTENDU QUE la Ville de Duparquet doit trouver une solution afin de relocaliser les locaux de l'Hôtel de ville;

Proposée par madame la Danielle Matte et secondé par madame la conseillère Guandalina Côté et unanimement résolu de mandater la firme TRAME afin de préparer des plans préliminaires ainsi qu'un devis de performance permettant un appel d'offres public pour la réalisation du projet et ce pour un montant de 9 198.00\$ incluant toutes les taxes applicables.

Rés. 041-2012

Loisirs – Fête nationale - Appui

ATTENDU QUE le Comité des loisirs de la Ville de Duparquet, à la suite de demande de citoyens, désire organiser des festivités dans le cadre de la Fête nationale du Québec;

Proposée par madame la conseillère Danielle Matte et secondé par madame la conseillère Guandalina Côté et unanimement résolu d'appuyer le Comité des loisirs dans sa décision d'organiser des réjouissances dans le cadre de la Fête nationale.

Rés. 042-2012

Loisirs – Débours

ATTENDU QUE la Ville de Duparquet a voté, dans son budget annuel des sommes afin de permettre l'organisation et la tenue d'activités par le Comité des Loisirs de Duparquet;

Proposée par madame la conseillère Monique Baril et secondé par monsieur le conseiller Laurent Bourdon et unanimement d'autoriser le Directeur général d'effectuer les débours dédiés au Comité des Loisirs de Duparquet pour l'année 2012.

Rés. 043-2012

Contrat – Épandage calcium liquide

ATTENDU QUE la Ville de Duparquet doit procéder, annuellement, à l'épandage sur ses chemins de calcium liquide afin de réduire la poussière;

ATTENDU QUE la ville a procédé à un appel d'offre auprès de deux soumissionnaires sur invitation;

Proposée par monsieur le conseiller Laurent Bourdon et secondé par madame la conseillère Danielle Matte et unanimement résolu que le conseil municipal d'accorder le contrat d'épandage de chlorure de calcium à la firme qui a soumis le plus bas prix soit « Marcel Baril » au prix de 0,260\$ le litre pour une quantité de 32 000 litres pour un montant total de 8 320.00\$ avant les taxes.

Rés. 044-2012

Société canadienne de la Croix-Rouge – Renouvellement de l’entente pour les mesures d’urgences

ATTENDU QUE la Ville de Duparquet a une entente avec la Société canadienne de la Croix-Rouge en cas de sinistre et que cette dernière vient à échéance;

Proposée par madame la conseillère Guandalina Côté et secondé par madame la conseillère Danielle Matte et unanimement résolu de renouveler l’«Entente de service aux sinistrés » avec la Société canadienne de la Croix-Rouge et ce, pour une période de trois (3) ans, au montant de 150\$ par année, et d’autoriser le Maire et le Directeur-général à signer l’entente.

Rés. 045-2012

Réseau Biblio - Reconnaissance

ATTENDU QUE le Réseau Biblio, dans le cadre de son programme de reconnaissance du bénévolat, l’implication des bénévoles dans les bibliothèques municipales;

ATTENDUE QUE Madame Thérèse Gendron, fait de l’action bénévole depuis maintenant 10 ans à la Bibliothèque de Duparquet;

Proposée par madame la conseillère Monique Baril et secondé par monsieur le conseiller Laurent Bourdon et unanimement résolu de souligner l’implication des dix dernières années de madame Thérèse Gendron à la Bibliothèque de Duparquet par l’achat d’un médaillon en quartz et d’autoriser une dépense de 50\$ à cet effet.

Rés. 046-2012

Traitement des eaux usées et réseau d’aqueduc – Mandat – Donald Costello

ATTENDU QUE la Ville de Duparquet doit procéder à des échantillonnages de l’eau fournie par son aqueduc et du traitement de ses eaux usées en vue de leurs analyses;

ATTENDU QUE ces échantillons doivent être prélevés par une personne ayant les compétences et les certifications requises;

Proposé par madame la conseillère Guandalina Côté et secondé par madame la conseillère Monique Baril et unanimement résolu d’engager, à titre de contractuel, monsieur Donald Costello, domicilié à Duparquet, afin de procéder aux tests d’eau potable et usées et à la supervision du réseau, et ce à un taux fixe de deux cents dollars (200\$) par semaine et que tout autre mandat, tel que de la supervision de travaux, le serait à un taux de vingt-trois dollars (23\$) de l’heure.

Rés. 047-2012

Collecte des encombrants – Été 2011

ATTENDU QUE la ville désire engager une firme pour la collecte des encombrants qui se tiendra le vendredi 4 mai 2012 afin de permettre aux résidents de la ville de se départir de détritits encombrant;

Proposé par monsieur le conseiller Laurent Bourdon et appuyé par madame la conseillère Danielle Matte et unanimement résolu d'accorder le contrat de de collecte des encombrants à Les entreprises J.L.R. pour la réalisation de la collecte avec un camion à benne et un camion à ordures au taux de 210\$ de l'heure avant taxes.

Rés.048-2012

VENTE POUR TAXE – RÉOLUTION

ATTENDU QUE par la résolution 152-2011, la Ville de Duparquet demandait à la MRC d'Abitibi-Ouest de procéder à la vente pour défaut de paiement de taxes les lots 9-043, 9-051 et 9-052 avec les constructions s'y trouvant;

ATTENDU QUE à défaut de paiement des taxes la vente s'effectuera le 25^{ième}. jour du mois d'avril 2012 par enchère publique (selon la loi), ou en cas d'impossibilité, à une date ultérieure;

Proposé par madame la conseillère Danielle Matte, appuyé par monsieur le conseiller Laurent Bourdon et unanimement résolu de maintenir les poursuites de vente pour non-paiement de taxes municipales dans le dossier des lots 9-043, 9-051 et 9-052 avec les construction s'y trouvant et la Ville de Duparquet achètera éventuellement le terrain si il n'y a pas de preneur lors de la vente pour non-paiement de taxes et ce avec les coûts engendrés par les procédures.

PAROLE AU PUBLIC

Les interventions du public portent sur :

- La vente pour taxe;
- La relocalisation de l'hôtel de ville;
- Le site internet.

DIVERS

Rés. 049-2012

Réseau Biblio - Reconnaissance

ATTENDU QUE la ville de Duparquet reconnaît l'apport, l'implication et le travail essentiel qui est accomplie par les bénévoles qui oeuvrent au sein des différents comités qui ont pour objets d'offrir des services à leurs concitoyens et concitoyennes;

ATTENDUE QUE mesdames Jennifer Lambert, Thérèse Gendron et Lucille Pommerleau fait de l'action bénévole à la Bibliothèque de Duparquet depuis, respectivement, 5 ans, 10 ans et 15 ans;

Proposée par madame la conseillère Monique Baril et secondé par monsieur le conseiller Laurent Bourdon et unanimement résolu de souligner l'implication

bénévoles de mesdames Jennifer Lambert, Thérèse Gendron et Lucille Pommerleau au cours des dernières années au sein de la Bibliothèque de Duparquet.

RÉS. 024-2012

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets ayant été abordés, sur proposition de madame la conseillère Danielle Matte et secondé par madame la conseillère Guandalina Côté, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20h02.